



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 13 décembre 2022

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 7 décembre 2022, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M^{me} Claudie SONNET, Vice-Présidente, M^{me} Christine BOURDEL, M^{me} Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M^{me} Brigitte PALIERNE, M^{me} Jocelyne GAUTIER, M^{me} Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M^{me} Claudie SONNET), M. Jean-Claude BOISSEAU, M^{me} Marie-Jo. HAVARD (avait donné pouvoir à M^{me} Jacqueline DURAND).

Objet : Prestations prises en charge par la Ville de Châteaubriant pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale

EXPOSÉ

La Ville de Châteaubriant a pris en charge sur son propre budget certaines prestations pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Aussi, il y a lieu de rembourser ces différentes opérations à la Ville de Châteaubriant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au **chapitre 012 – nature 6215 – Remboursement de salaires à la Collectivité de rattachement**, et **chapitre 011 – nature 62871 – Remboursements de frais à la Collectivité de rattachement** du budget du CCAS.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise :

1. le remboursement de ces prestations à la Ville de Châteaubriant,
2. Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.

Vote : **10 voix POUR (dont 2 pouvoirs).**

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 13 décembre 2022

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20221220-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-12-2022

Publication le : 21-12-2022

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET



Mis en ligne le
21/12/2022



Pour Le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,

Claudie SONNET